HAL open science

Éducation à l'environnement en France : éléments de situation et questions curriculaires

Maryline Coquide, Jean-Marc Lange, Jean-Marie Pincemin

To cite this version:

Maryline Coquide, Jean-Marc Lange, Jean-Marie Pincemin. Éducation à l'environnement en France : éléments de situation et questions curriculaires. 2010. hal-00526082

HAL Id: hal-00526082

https://hal.science/hal-00526082v1

Preprint submitted on 13 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Publié en Coréen (2009)
In "A Study on Environmental Education in Other Nations-related with the issues of Green Growth and EE in 2009", Ministry of environment in Korea

Éducation à l'environnement en France : éléments de situation et questions curriculaires

Maryline COQUIDÉ
Jean-Marc LANGE
Jean-Marie PINCEMIN

Maryline Coquidé, INRP, UMR STEF ENS Cachan-INRP
Jean-Marc Lange, IUFM de Rouen, UMR STEF ENS Cachan-INRP
Jean-Marie Pincemin, INRP, Service des Relations Internationales

Résumé : Une première partie présente le contexte institutionnel de l'éducation à l'environnement en France. Un bref historique montre les volontés institutionnelles d'une éducation à l'environnement, leur ancienneté (dès 1977) et le rôle des associations dans le développement de pratiques éducatives. Un premier état des lieux est avancé.
Une deuxième partie discute plusieurs questions curriculaires relatives à l'éducation à l'environnement, en particulier les relations à l'éducation au développement durable, aux disciplines scolaires et au socle commun de connaissances et de compétences[1].

1. Situation de l'éducation à l'environnement en France

D'importantes influences politico-scientifiques

L'éducation à l'environnement en France ne peut être comprise sans prendre en compte l'influence scientifique, politique et médiatique d'une importante communauté de chercheurs très active et de premier plan, centrée sur le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et impliquée dans les institutions internationales telles l'*Union Internationale de la Conservation de la Nature* (UICN) et l'Unesco. Cette communauté est celle de l'écologie scientifique et de la biologie de la conservation. Ainsi, Roger Heim, François Bourlière, René Dubos, Jean Dorst, Théodore Monod, François Ramade, Jean-Claude Lefeuvre, Christian Jouanin, Bettina Laville, Patrick Blandin, Robert Barbault ont-ils tous été ou sont encore impliqués au plus haut niveau dans les structures de ces institutions.
Fondée le 5 octobre 1948, à la suite d'une conférence internationale tenue à Fontainebleau (France), sous l'impulsion du gouvernement français et de Roger Heim, l'*Union Internationale de la Conservation de la Nature* (UICN) dont le nom était à l'origine *International Union for the Protection of Nature* (IUPN), a été rebaptisée sous son nom actuel en1956. Ce changement de nom reflète le débat vif opposant les partisans d'une conception de la *protection* de la vie sauvage « Wilderness » à ceux de la *conservation* impliquant l'idée de ressource et d'une utilité potentielle de la Nature : conception biocentrique versus anthropocentrique (Bergandi et Galangau-Quérat, 2008).
En 1968, l'UICN et l'Unesco élaborent conjointement une stratégie de la conservation intégrant l'humain. La conférence Unesco sur la biosphère, dans laquelle René Dubos et François Bourlière jouent un rôle essentiel, conduit à l'élaboration du sommet de Stockholm

[1] Le socle commun de connaissances et de compétences définit les sept objectifs que les élèves doivent maîtriser en fin de scolarité obligatoire. Il ne se substitue par aux programmes disciplinaires mais fonde les grands domaines de connaissances, compétences et aptitudes à acquérir dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Voir p.8
http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html

en 1972 qui mettra en avant le concept d'éco-développement. En 1980, la publication « *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable* » sert de base à la réflexion menée par Gro Harlem Brundtland en 1987. Les axes principaux du rapport « *Notre avenir commun* » inspirent fortement la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992). Enfin, l'UICN portera également l'idée du *principe de précaution*.
Au niveau international, la préoccupation pour les conséquences environnementales de l'activité humaine se développe : conférence de Stockholm de 1972 (*Conférence de Nations Unies sur l'Environnement Humain*), rapport *Brundtland* de la Commission Mondiale de l'Environnement et le Développement (CMED, 1988), Sommet de Rio de 1992 (Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, connue comme *Premier Sommet de la Terre*), conférence de Johannesburg de 2002 (*Sommet Mondial sur le Développement Durable*)…
Aujourd'hui encore, le débat perdure dans la communauté scientifique entre partisans d'une conception biocentrique et celle plus anthropocentrique de l'environnement. Patrick Blandin, professeur au Museum National d'Histoire Naturelle et co-président du « *Biosphère Ethics Project* » chargé de doter l'UICN d'un nouveau référentiel éthique pour 2010 propose cependant de dépasser cette opposition au moyen d'une conception nouvelle : celle de *pilotage de la Biodiversité* (2009*).*

Les apports des études en éducation et en formation

De toute la période, qui s'étend du début du 20e siècle jusqu'en 2004, date de l'introduction du concept de développement durable, il est possible de retenir un certain nombre d'acquis de la recherche en éducation et en formation pour la question de l'éducation à l'environnement : la nécessité d'une éducation par l'action selon un mode d'appropriation des enjeux dans une perspective de changement de la personne (l'*empowerment* des anglo-saxons), l'approche interdisciplinaire, la complémentarité dans la diversité de ces approches.
Dans le domaine de la formation des enseignants, l'EDD peine à trouver sa place au milieu des formations disciplinaires. Le plus souvent, elle s'inscrit dans la continuité des formations initiales et continues en éducation à l'environnement. Depuis 2006, un réseau inter Institut Universitaires de Formation des Maitres (IUFM) se met en place. Ce réseau se propose de mutualiser les expériences de formations et de recherche au moyen d'une lettre d'information et de rencontres pluri-annuelles. Il s'est doté d'un comité de pilotage et d'un conseil scientifique.
Un état des lieux de l'éducation à l'environnement en France ne peut être effectué sans évoquer aussi le travail réalisé par les associations au sein des structures éducatives para ou non scolaire. Girault et Fortin-Debart (2006) ont pris appui sur les catégories avancées par Sauvé (1997) pour établir une synthèse sur l'éducation relative à l'environnement (ERE) et sur la diversité des travaux de recherche la concernant. Ils ont considéré aussi bien le cadre éducatif formel (l'école) qu'informel (les associations, les centres culturels, les musées). Ils distinguent ainsi trois modalités : l'éducation *au sujet* de l'environnement, l'éducation *par et dans* l'environnement, l'éducation *pour* l'environnement. Cet ordre correspondant à une estimation de leur importance quantitative dans les pratiques effectives en France. Récemment, Girault et Sauvé (2008) ont coordonné un important numéro monographique de la revue scientifique *Aster* intitulé « *L'éducation à l'environnement ou au développement durable* ».

Un vivier associatif hors l'école très actif

L'éducation *au sujet* de l'environnement est une éducation centrée sur les contenus (Lange, 2008). L'environnement, objet d'apprentissage, est abordé sous la forme d'études de milieu. Cette forme est majoritaire tant au niveau formel, portée alors par le cours de sciences, qu'au niveau informel, au sein des associations liées aux structures d'éducation et de culture scientifiques ou de protection de l'environnement (parcs nationaux, parc naturels régionaux, Centre de Protection de la Nature…). Elle se traduit, le plus souvent, par une approche écologique des milieux naturels.

L'éducation *par et dans* l'environnement est une éducation centrée sur la personne. Il s'agit de favoriser un développement harmonieux de l'être au contact de la « nature », conduisant à un état d'empathie vis-à-vis de l'environnement. Cette approche a été mise en œuvre précocement au sein de mouvements de jeunesse, comme le scoutisme, et plus récemment dans des associations de l'éducation nouvelle[2] (CEMEA *Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Educationt Active, Francas, Jeunesse au plein-air*…).

Enfin, l'éducation *pour* l'environnement est centrée sur un but, un projet de compréhension des problèmes d'environnement. Deux approches sont alors possibles : la première, très répandue et encouragée au niveau international, est davantage centrée sur une finalité comportementale et utilitaire d'acquisition de gestes en vue de « bonnes pratiques » environnementales ; la seconde, moins couramment rencontrée tant au niveau formel qu'informel, est centrée sur une perspective de critique sociale dans une visée de transformation sociétale.

Une association comme l'*Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement* (IFREE)[3] joue un rôle de formation d'enseignants et d'acteurs du développement volontaires, en organisant un colloque biannuel regroupant chercheurs et praticiens. L'influence de la *Bergerie Nationale de Rambouillet*[4], qui dépend du ministère de l'agriculture, est aussi à évoquer : organisant des formations, elle a aussi insufflé la création du courant des fermes pédagogiques. Ces fermes, réparties sur l'ensemble de la France, offrent notamment l'occasion aux jeunes élèves de se familiariser, par des approches sensorielles, avec les animaux et de découvrir des pratiques d'élevages respectueuses de l'environnement. De même, le réseau *Ecole et Nature*[5], structure associative née en 1980 du besoin des acteurs et praticiens de l'éducation à l'environnement de se rencontrer et d'échanger dans le but d'améliorer leurs pratiques. Ce réseau prône une pédagogie de projet, une éducation pour et par l'environnement et privilégie la multiplicité des approches. Il participe au courant international de l'*Education Relative à l'Environnement* (ERE).

L'éducation à l'environnement à l'École

Dans le champ de l'enseignement obligatoire et général en France, l'éducation à l'environnement prend ses sources dans un texte fondateur rédigé en 1977 : la circulaire Haby (1977). Ce texte est une charte de l'éducation à l'environnement, largement influencé par les travaux du sommet de Stockholm (ONU, 1972). Ainsi nous pouvons y lire la définition de l'environnement suivante : « *Par environnement, on entendra l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir des effets directs ou indirects, immédiats ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines* ». Cette définition annonce et anticipe celle du développement durable par l'attention accordée aux facteurs sociaux et économiques aux côtés de

[2] http://www.cemea.asso.fr/ ; http://www.francas.asso.fr/ ; http://www.jpa.asso.fr/
[3] http://ifree.asso.fr/papyrus.php
[4] http://www.bergerie-nationale.educagri.fr/
[5] http://www.ecole-et-nature.org/papyrus.php

l'environnement et par la prise en compte du futur. Ce texte précise également les modalités de cette éducation : « *Il s'agit d'un domaine très vaste qui s'étend à toutes les formes du milieu de vie. C'est pourquoi l'environnement ne peut en aucun cas constituer une nouvelle discipline. Il doit imprégner l'enseignement dans son ensemble. Toutes les disciplines apporteront donc leur contribution à cette action éducative. La diversité et la complexité des problèmes posés rendent en effet nécessaire cette opération. Celle-ci pourra d'ailleurs conduire, lorsque cela sera possible, à la réalisation en commun, par les élèves et plusieurs enseignants d'un projet d'étude pluridisciplinaire. La prise de conscience de ces problèmes suppose enfin une confrontation directe avec les réalités du milieu de vie.* »

Les bases de l'éducation à l'environnement sont jetées : action collective, pluridisciplinarité, confrontation au réel... Elles perdurent dans l'esprit des textes suivants. Ses objectifs éducatifs sont affichés : développement d'attitudes d'observation, de compréhension et de responsabilité chez les élèves… De nombreux textes et de multiples déclarations se sont en effet succédées : circulaire Savary (1982) instituant les classes de découverte, résolution de la Commission européenne (1988), déclaration de Lionel Jospin, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, devant le Conseil National des Programmes (1990), déclaration du Conseil National des Programmes (1992), protocole entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'environnement (1993) établissant les classes « environnement ». Ce protocole entre le ministère de l'éducation nationale et celui de l'environnement vient renforcer et préciser ces modalités : recours au partenariat, importance problèmes locaux tout en affirmant la dimension mondiale des enjeux. Le sommet de Rio fait sentir son influence.

Toutes ces déclarations mettent en avant un esprit général d'une éducation à l'environnement comme dimension nouvelle de l'accès à la citoyenneté[6]. Les jeunes doivent comprendre la complexité des phénomènes, les rétroactions entre le local et le global. Ils doivent accéder aux valeurs qui feront d'eux des citoyens responsables grâce à des comportements et des attitudes les conduisant à respecter l'environnement, à respecter les autres au travers de leur patrimoine culturel et naturel. Il s'agit aussi de les sensibiliser au « vivre ensemble » grâce au respect des différences. Ils doivent enfin apprendre à se respecter eux-mêmes : l'éducation à la santé participe de l'éducation à l'environnement.

2003 : un constat d'échec

La réalité est cependant très en retrait de toutes ces déclarations. En 2003, un rapport de l'inspection générale, élaboré par deux inspecteurs généraux, l'un de sciences de la vie et de la Terre et l'autre d'histoire-géographie (Bonhoure et Hagnerelle, 2003), fait sensation. Ce rapport avance un constat d'échec de l'éducation à l'environnement en France. La pratique de l'éducation scolaire à l'environnement y apparaît marginale, ponctuelle et mal évaluée. Elle est très inégale selon les établissements, les écoles primaires semblant mieux placées que l'école moyenne et les lycées. Plusieurs causes sont attribuées à ce constat d'échec :

- un manque de cohérence des programmes scolaires et des instructions ;
- une interdisciplinarité difficile à mettre en œuvre ;
- des pratiques parfois créatives et originales mais dispersées et en nombre insuffisant ;
- un faible nombre de projets impliquant réellement les élèves et incitant au débat.

[6] Consulter le dossier de la veille scientifique et technologique de l'INRP (2004) pour des compléments. http://www.inrp.fr/vst/Dossiers/EEDD/Dossier_EEDD.pdf

L'absence de cohérence, de continuité, de progressivité résultent, en particulier, du choix de la mise en œuvre laissé aux établissements et aux équipes pédagogiques. Le manque de soutien institutionnel apparait comme étant la cause fondamentale de l'absence de généralisation de l'éducation à l'environnent.

Vers une généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable

Ces mêmes inspecteurs généraux sont chargés d'expérimenter puis de mettre en place l'année suivante les conditions d'une généralisation effective. Celle-ci fera l'objet d'un texte nouveau en 2004 : « *Conformément à la stratégie nationale, l'étude de l'environnement doit donc se placer dans la perspective du développement durable, défini comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (selon les termes du rapport Brudtland de 1987, "Notre avenir à tous"). Le concept de développement durable revêt une dimension éducative particulièrement riche, en ce qu'il conduit à prendre en compte:*

- *les différentes échelles de temps et d'espace ; la complexité du domaine dont les multiples composantes, interagissant entre elles, appellent une approche systémique ;*
- *les différents axes d'analyse scientifique qui fondent un développement durable (composantes environnementales, économiques, sociales, culturelles) ;*
- *la complexité des questions et des réponses envisagées, ce qui implique une approche critique et met en valeur l'importance des choix et la responsabilité de chacun dans ces choix.*

L'éducation à l'environnement pour un développement durable intègre pleinement, par le regard porté aux territoires, les valeurs associées à un développement solidaire. Cette nouvelle dimension pédagogique doit permettre de mieux identifier et d'organiser une éducation cohérente et progressive à l'environnement pour un développement durable au bénéfice de tous les élèves, sur l'ensemble de leur parcours de l'école primaire au lycée »

La généralisation se fait sous l'appellation « Education à l'Environnement pour un Développement Durable » (EEDD). Elle affirme l'ancrage dans les disciplines, la nécessité de pratiques co-disciplinaires et le croisement entre disciplines, la nécessité de dispositifs transversaux inscrits dans les grilles horaires, sur des temps de débats dans une perspective d'éducation citoyenne, l'ouverture sur les territoires. Chaque élève devra suivre tout au long de son parcours éducatif un minimum d'heures consacrées à cette éducation. Des comités de pilotages académiques sont institués ainsi que des plans de formation nationaux et académiques. Plusieurs académies apparaissent très engagées et soutiennent ces actions de formation et de mises en œuvre éducatives.

Entre temps, l'Unesco dont nous avons déjà souligné la proximité géographique mais aussi l'interconnexion avec la communauté scientifique, lance la « Décennie des Nations Unies en vue du développement durable » (2005-2014). Son objectif est : « *D'intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage. Cet effort éducatif encouragera les changements de comportement afin de créer un avenir plus viable du point de vue de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et futures* ».

2007 : vers une éducation au développement durable

Cette deuxième phase de développement prend forme dans un double contexte :

a) un nouveau cadre institutionnel : La *Charte de l'environnement* inscrit les questions environnementales dans les grands principes de la République Française depuis mars 2005.

Inscrite dans le préambule de la Constitution (2005), elle y affirme notamment un droit à l'éducation (article 8).
b) un nouveau cadre international : *« la Décennie pour l'éducation au développement durable* », voulue par l'Organisation des Nations Unies, est déclinée au niveau européen par la stratégie de l'UNECE. En Europe, les Ministères de l'Environnement de la Commission Economique des Nations Unies pour l' Europe (l'UNECE) sont en effet parvenus à un accord sur une stratégie régionale pour l'Education au Développement Durable, considèrant l'éducation comme un instrument fondamental pour la protection de l'environnement et pour le développement durable. La stratégie de l'UNECE pour l'Education au Développement Durable a été adoptée par la réunion de haut niveau des Ministères de l'Environnement et de l'Education à Vilnius, le 17-18 mars 2005[7]. Celle-ci offre un cadre flexible pour les gouvernements des états membres de l'UNECE. Elle vise à les encourager et à les conseiller afin de les aider à développer et à incorporer l'EDD dans leurs systèmes éducatifs formels ainsi que dans leur éducation non-formelle et informelle. La stratégie requiert l'engagement des éducateurs et autres acteurs, ainsi qu'un dialogue entre tous les acteurs internationaux importants, y compris les ONG et d'autres groupes importants contribuant à l'EDD.

En conformité avec ce texte, la France élargit le champ éducatif à de nouvelles problématiques et à de nouveaux thèmes pour prendre pleinement en compte les trois volets - environnemental, économique, social et culturel - qui fondent le développement durable. La généralisation entre dans une deuxième phase en 2007, parfois au prix d'une contestation importante des milieux pro-environnementaux, sous le titre d'éducation au développement durable (EDD) : « *L'éducation nationale a su se mobiliser en faveur du développement durable et la première étape de la généralisation est largement une réussite. Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin en lançant la deuxième phase de généralisation. Le nouveau plan triennal en faveur de l'éducation au développement durable (EDD) couvrira la période 2007-2010 et s'articulera autour de trois axes prioritaires :*
- Inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement.
- Multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles.
- Former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation. »

Dans cette nouvelle phase de généralisation, actuellement en cours (2007-2010), le document d'encadrement affirme l'importance d'une action située au niveau des établissements scolaires : *« Un "établissement en démarche de développement durable" (E3D) se caractérise par l'articulation et la mise en synergie entre les différents niveaux d'action. Le travail dans les disciplines peut s'appuyer sur des exemples, des situations, des études de cas, des problématiques identifiées dans le territoire de l'établissement, à différentes échelles, la commune, le département, la région. Ainsi la construction des contenus, des concepts précisés dans les programmes nationaux pourra se faire en mettant en parallèle une meilleure compréhension du territoire, de ses enjeux, et des caractéristiques de son développement. Menée à plusieurs disciplines, cette démarche permettra en outre de comprendre la complexité des situations, de former à l'exercice local de la citoyenneté ; la proximité favorisant l'intérêt des élèves et les possibilités d'initiatives concrètes.*

[7] Cadre de Vilnius pour la mise en œuvre de la stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable. Vilnius, 17-18 March 2005, www.unece.org/env/esd/Strategy&Framework.htm

Ces démarches nécessitent aussi que soient établis et développés des partenariats étroits avec les collectivités territoriales qui ont souvent dans ce domaine un important rôle d'impulsion, avec les services déconcentrés de l'État relevant d'autres ministères, comme les directions régionales de l'environnement, des structures comme l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et tout acteur civil (entreprise, association, fondation...) dont l'expertise en la matière peut permettre de mener au mieux le projet de l'établissement. Selon les priorités locales, l'éducation aux risques majeurs, l'éducation à la santé ou la promotion de l'utilisation du vélo à l'école et pour aller à l'école, par exemple, peuvent aussi donner lieu à des projets spécifiques dans une perspective de développement durable ».

Une pédagogie de projet, à l'échelle d'un établissement et en partenariat avec le tissu social, est fortement affirmée. Dans certaines académies, la dynamique de démarche conduit à un processus de labellisation. Des rencontres annuelles sont organisées et donnent lieu à des ateliers d'échanges des pratiques, selon l'incitation nouvelle à répertorier et à mutualiser des « bonnes pratiques ».

2. Des questions curriculaires

Education à l'environnement / Education pour le développement durable
Au delà de la définition retenue de développement durable par les instances internationales et nationales (Veyret, 2007), c'est davantage la profusion des définitions qui circulent dans la communauté savante qui pose problème et alimente son ambiguïté dans la sphère éducative. Pour le milieu de l'éducation à l'environnement, le changement de dénomination « éducation pour le développement durable » a pu être ressenti comme un abandon, voire une trahison et une soumission à des impératifs économiques. L'irruption du développement durable a en effet bousculé la situation de l'Education Relative à l'Environnement (Bachelart, 2006). De nouvelles thématiques apparaissent et questionnent la longue tradition de cette éducation : commerce équitable, productions durables, arrivée dans ce champ de nouveaux acteurs (industriels, entreprises ...), adoption des Agendas 21[8] par les collectivités locales. Des évolutions et des réajustements se dessinent, particulièrement dans le milieu informel. Ils sont plus ou moins bien acceptés par les partisans de cette éducation. Le mouvement actuel d'Éducation pour le Développement Durable ne semble cependant pas se substituer à l'Éducation Relative à l'Environnement, il peut aussi être considéré comme le résultat de son évolution, ainsi que des apports du mouvement Science-Technologie-Société-Environnement (Hodson, 2003).

Education à l'environnement / Education scientifique
A l'école, l'approche de l'éducation scientifique dans l'éducation à l'environnement est apparue indispensable, en particulier les relations Science-Technologie-Société (STS), mais insuffisante. L'environnement est en effet une notion complexe, multiforme et évolutive, qui recouvre l'ensemble des relations d'interdépendances entre les humains et les composantes physiques, chimiques, biologiques, économiques, sociales et culturelles du milieu. L'abord de l'environnement s'est étendu aux problèmes de développement, c'est-à-dire aux modes d'organisation sociales, aux questions technologiques et d'urbanisme, aux questions de gestion des ressources naturelles dont les sociétés disposent, avec aussi des dimensions financières et politiques. Une approche trop centrée sur des questions d'éducation scientifique

[8] L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le 21ème siècle orienté vers le développement durable, adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992.
http://www.ecologie.gouv.fr/-Agendas-21-locaux-.html

peut provoquer certaines difficultés d'ordre théorique et pratique, avec des divergences entre diverses perspectives : entre les orientations provenant de l'alphabétisation scientifique et technologique et celles de l'éducation relative à l'environnement et de l'éducation en vue du développement durable.

Education à l'environnement / Disciplines scolaires

Au secondaire, les programmes scolaires des différentes disciplines ont, selon les périodes, plus ou moins développé des perspectives de l'éducation relative à l'environnement et l'éducation en vue du développement durable. Actuellement, le développement durable apparait en tant que tel dans certaines disciplines : les sciences de la vie et de la terre, l'histoire-géographie, les sciences physiques et chimiques, la technologie… Le poids de l'organisation disciplinaire et la prégnance d'une forme scolaire (Vincent, Lahire et Thin, 1994), visibles par exemple dans l'organisation qui est privilégiée (en classe ou en dispositif), ne facilitent cependant pas les démarches pluridisciplinaires d'une telle éducation…

Il ne faudrait cependant pas considérer les disciplines scolaires comme immuables, sclérosées ou ossifiées (Coquidé, 2008). Martinand (2003) souligne que les disciplines du collège ne sont que des montages, des compromis, des constructions historiques plus ou moins rationnelles, pour prendre en charge certaines des missions affectées au collège pour une certaine durée. Elles sont portées par les corps sociaux que sont les enseignants dont l'exercice quotidien du métier infléchit grandement les prescriptions administratives. Dans un travail de renouvellement et de restructuration des contenus des curriculums du secondaire, en particulier pour un curriculum d'éducation à l'environnement et d'éducation pour le développement durable, ce serait un *système curriculaire* qu'il serait utile de considérer. Martinand propose de penser ce système en permettant d'articuler disciplines / actions éducatives non-disciplinaire / moments d'intégration pluridisciplinaires, avec des distinctions fortes et des relations d'opposition, mais également avec complémentarité, coopération et coordination.

Considérer, enfin, des *contenus* de l'enseignement secondaire, avec des visées de valeurs, de savoirs, de cultures et pas seulement en termes de compétences évaluables, serait porteurs de grands enjeux éducatifs (Gauthier, 2006). Envisager les apports de l'enseignement en termes de contenus évite en effet de se restreindre à des savoirs, le plus souvent discursifs en France. Cela permet aussi d'envisager une certaine distance avec des disciplines scolaires déjà constituées. Un travail sur les *contenus* d'un curriculum d'éducation à l'environnement et pour le dévelopemment durable serait utile à développer.

Education à l'environnement / Socle commun de connaissances et de compétences

En France, pour enrayer un processus de sortie du système éducatif d'un nombre important de jeunes ne maîtrisant pas de compétences de base, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole[9] (23 avril 2005) a centré les missions du système éducatif : garantir l'égalité des chances, assurer la réussite de tous les élèves par l'acquisition d'un *socle commun de connaissances et de compétences*, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (Coquidé, 2008). Dès le préambule, la définition du socle commun prend appui explicitement sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européen en matière de « compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ». Il lie aux enjeux de la scolarité obligatoire des impératifs à la fois de développement personnel et d'aspects sociaux, des enjeux à la fois de citoyenneté et économiques. Le socle

[9] Souvent désignée comme « Loi Fillon », du nom du Ministre de l'Education Nationale qui en a été porteur. http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000259787&dateTexte=

commun des connaissances et des compétences ne se substitue pas aux programmes disciplinaires mais il en fonde les objectifs pour définir ce que « *nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire* », sous peine de se trouver marginalisé. Il constitue un cadre général pour l'organisation des enseignements fondamentaux, pour la définition de paliers d'apprentissages et pour la conception d'apprentissages différenciés prenant en compte la diversité des élèves. Il doit permettre l'articulation entre l'acquisition et l'approfondissement des contenus disciplinaires, les approches transversales fondées sur les convergences et les complémentarités entre domaines d'étude, et la construction de compétences.
Les textes prescriptifs marquent une volonté de convergence des enseignements disciplinaires. Ils expriment aussi une ambition de présenter des savoirs sous plusieurs éclairages et d'introduire des valeurs sociales ou morales sur certains sujets pouvant prêter à controverse. L'annexe V des programmes de collège de 2005[10] suggérait six thèmes de convergence : énergie, environnement et développement durable, météorologie et climatologie, mode de pensée statistique dans le regard scientifique sur le monde, santé, sécurité. Malgré leur hétérogénéité du point de vue des contenus et des visées, les thèmes de convergence sont présentés comme fédérateurs d'un travail interdisciplinaire. Pour les enseignants, ils doivent constituer un espace privilégié d'échanges sur les pratiques pédagogiques, sur les contenus disciplinaires et sur l'évaluation. Pour les élèves, ils doivent permettre une mise en synergie des connaissances et capacités déclinées dans chaque discipline.
L'environnement et le développement durable constituent donc l'un de ces six thèmes de convergence. En conséquence, les enseignants auront à se positionner dans des débats de société où ils apportent leurs propres valeurs et leurs propres positions. Cela suppose aussi un travail coordonné entre les enseignants de sciences de la vie et de la Terre, de physique-chimie, de mathématiques, d'éducation physique et sportive, d'histoire-géographie-éducation civique.

Un défi actuel, en France, concerne l'articulation à repenser, dans les curriculums éducatifs scolaires et dans les formations d'enseignants (Coquidé et Lange, 2009), les ancrages nécessaires dans les disciplines et les matières structurantes, et la prise en charge de missions éducatives nouvelles telles que l'éducation à l'environnement et au développement durable.
L'introduction du socle commun de connaissances et de compétences et l'incitation au travail coordonné des professeurs peut constituer une aide pour ce changement. Il peut aussi représenter une difficulté : d'une part les disciplines scolaires sont déstabilisées par les redéfinitions d'ensemble des finalités éducatives (socle commun, programmes par compétences) ; d'autre part, les contributions des disciplines à ces nouvelles actions éducatives restent encore assez mal définies.

3. Pour conclure

Malgré une volonté institutionnelle, affichée et affirmée, de généralisation de l'éducation au développement durable en France, un certain nombre de difficultés persistent et des questions seraient à clarifier :

- comment pratiquer une réelle interdisciplinarité alors que les pratiques effectives restent d'avantage celles de la juxtaposition ?

[10] Document d'accompagnement des thèmes de convergence : ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2005/hs5/annexe5.pdf

- comment mettre en place des pratiques à l'échelle de l'établissement alors que l'organisation reste très disciplinarisée et les enseignants plus attachés à leurs disciplines qu'à leur établissement (Pochard, 2008) ?
- comment mettre en œuvre une réelle éducation au choix ?
- comment monter des projets réellement « développement durable » alors que les pratiques effectives restent, majoritairement, des études de milieux ou des tris de déchets ?

Références

BACHELART, D. (2006). Le développement durable bouscule l'éducation à l'environnement. *Territoires*, 466.

BERGANDI, D., & GALANGAU-QUERAT, F. (2008). Le développement durable : les racines environnementales d'un paradigme. *Aster, 46, 31-44.*

COQUIDÉ, M. (soumis). Curriculum intégré ou curriculum intégrateur ? Le domaine scientifique et technologique dans le socle commun en France. Québec : Nouveaux Cahiers de Recherches en Education NCRE, Université de Sherbrooke.

COQUIDÉ, M. (2008). Curriculum change and educative innovations in France. Panel *Innovations in Curriculum Development and Classroom Practices*. *Korean Educational Research Association* International Conference 2008, Université de Seoul, 28 novembre 2008.

COQUIDÉ, M., & LANGE, J.-M. (2009). Vers l'évolution du référentiel de compétences ? Mettre en adéquation le référentiel de compétences avec l'évolution des missions des enseignants. In Jorro (coord.) symposium *Sens et usages du référentiel de compétences professionnelles en formation*. Congrès de l'Admée-Europe, Louvain la neuve janvier 2009

GAUTHIER, F.-R. (2006). *Les contenus de l'enseignement secondaire dans le monde.* Paris : UNESCO.

GIRAULT, Y., & FORTIN-DEBART, C. (2006). Etat des leiux e des perspectives en matière déducation relative à l'environnement à l'échelle nationale. Bilan intermédiaire, USM Muséologie et médiation des sciences. Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris, France .

GIRAULT, Y., & SAUVÉ, L. (2008). L'éducation scientifique, l'éducation à l'environnement et l'éducation pour le développement durable. *Aster*, 46, 7-30.

HODSON, D. (2003). Time for action: Science education for an alternative future. *International Journal of Science Education, 25*(6), 645–670.

LANGE, J.-M. (2008). Environnement (Education à l'). in A. van Zanten (dir.) *Dictionnaire de l'éducation*, 279-282, Paris : PUF.

MARTINAND, J.-L. (2003). Missions et fonctions des disciplines dans l'enseignement au collège. Introduction in J.-L. Derouet (dir.). *Le collège unique en question* (pp 183-189). Paris : PUF.

SAUVÉ, L. (1997). *Pour une éducation relative à l'environnement*. Editions Guérin.

VINCENT, G., LAHIRE, B., & THIN, D. (1994). *L'éducation prisonnière de la forme scolaire. Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles.* Lyon : Presses Universitaires de Lyon.

VEYRET, Y. (2007). *Le développement durable*. Paris : SEDES.

Principaux textes officiels

Circulaire B.O. de 2004
Bulletin officiel de l'éducation nationale, n° 28 du 15 juillet 2004
Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD)
http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm

Circulaire B.O. de 2007
Bulletin officiel de l'éducation nationale, n° 14 du 5 avril 2007
Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD)
http://www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm

Rapports et références institutionnelles

BONHOURE, G. & HAGNERELLE, M. (2003). L'éducation relative à l'enviroennement et au développement durable. Un état des lieux. Des perspectives et des propositions pour un plan d'action. Rapport à Monsieur le ministre de l ajeunesse, de léducation nationale et de la recherche, Monsieur le ministre délégué à l'enseignement scolaire. LA documentatio française.
http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000333/0000.pdf

POCHARD, M. (dir.) (2008). Livre vert sur lévolution du métier d'enseignant. Rapport au ministre de l'éducation nationale, 271 pages.
http://media.education.gouv.fr/file/Commission_Pochard/18/8/Rapport_+_couverture_-_12-02-08_23188.pdf

BREGEON, J. (dir.). Rapport du groupe de travail interministériel sur l'éducation au développement durable, janvier 2008.
http://media.education.gouv.fr/file/2008/27/0/Strategie_pour_l_EDD_23270.pdf

Rapport IGEN - janvier 2008
Une discipline dans l'éducation au développement durable : les sciences de la vie et de la Terre
http://media.education.gouv.fr/file/2008/79/2/developpement_durable_S.V.T_et_synthese_24792.pdf

MEN - L'éducation au développement durable (E.D.D.)
http://www.education.gouv.fr/cid205/l-education-au-developpement-durable-e.d.d.html

EduSCOL – le site pédagogique de l'Education nationale
http://eduscol.education.fr/D0185/accueil.htm

Publié en Coréen (2009)
In "A Study on Environmental Education in Other Nations-related with the issues of Green Growth and EE in 2009", Ministry of environment in Korea

EducNET - Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
http://www.educnet.education.fr/EEDD/default.htm

Ministère de l'écologie
http://www.ecologie.gouv.fr/-Education-a-l-environnement-pour-.html

Mise à disposition de ressources pédagogiques
Pôle National de Ressources (CNDP-CRDP – SCEREN)
Éducation à l'environnement vers un développement durable
http://www.pole-education-environnement.org/
http://www.cndp.fr/edd/citoyen_terre/

La plupart des académies disposent d'un site Internet dédié à l'EDD.
http://eduscol.education.fr/D0173/sites_academiques.htm

DIREN – Direction Régionale de l'Environnement de Basse Normandie
http://www.educenvir.org/

TERRA PROJECT – Editeur de ressources (en partenariat avec l'IRD, l'UNESCO et l'ADEME)
http://www.education-developpement-durable.fr

Socle Commun et EDD
Académie de Poitiers
http://ww2.ac-poitiers.fr/ia16-pedagogie/spip.php?article523

Académie de Montpellier
Utiliser le Socle commun pour éduquer au développement durable
http://eedd.ac-montpellier.fr/Utiliser-le-socle-commun-pour.html

Académie de Besançon – l'EDD tout au long du collège
http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article1088

Inspection académique du Var
http://www.ac-nice.fr/ia83/ia83/eedd/index.htm

Organismes européens et internationaux
UNECE - United Nations Economic Commission for Europe
http://www.unece.org/env/esd/welcome.htm

Conseil de l'Europe
MAYER, M. & TSCHAPKA, J. (dir., 2008). Impliquer les jeunes dans le développement durable. Apprendre et enseigner le développement durable dans l'enseignement secondaire, Conseil de l'Europe, Mai 2008
http://www.ensi.org/Publications/media/downloads/230/Impliquer%20les%20jeunes.pdf

Publié en Coréen (2009)
In "A Study on Environmental Education in Other Nations-related with the issues of Green Growth and EE in 2009", Ministry of environment in Korea
UNESCO
Décennie des Nations Unies pour l'éducation pour le Développement Durable
http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=27234&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
Meeting in Bordeaux (2008) http://www.decennie-france.fr/

Eco Ecole – Label international d'éducation à l'environnement
http://www.eco-ecole.org/

F3E - Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe
http://www.f3e.org/

WWF France EDD
http://www.wwf.fr/s-informer/nos-missions/education-a-l-environnement

Autres références utiles pour EEDD en France
DOSSIER DE LA VST, INRP (2004)
http://www.inrp.fr/vst/Dossiers/EEDD/Dossier_EEDD.pdf

DOSSIER café pédagogique – guide Web pédagogique EDD
http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2009/indips_09_Edd.aspx

Etat des lieux et des perspectives en matière d'Education Relative à l'Environnement à l'échelle nationale (2006): http://www.refere.uqam.ca/pdf/rapports/2006_girault_yves.pdf

Agenda 21 (2005) : http://www.yvesgirault.com/pages/doc-pdf/Pour187FortinGirault.pdf

Bergerie Nationale, Rambouillet
http://www.bergerie-nationale.educagri.fr/

Associations
ANFAN - Nature et Formation dans les Alpes Niçoises
http://environnement.ecoles.free.fr/
blog : http://education.environnement.ecoles.over-blog.com/

REEB – Réseau Education à l'Environnement en Bretagne
http://www.reeb.asso.fr/

Réseau Education Environnement - 05 Ecrin
http://www.ree05.org

CREEMP - Comité régional d'éducation à l'environnement en Midi-Pyrénées
http://www.creemp.org/

Réseau Ecole et Nature
http://www.educ-envir.org/
http://www.ecole-et-nature.org

Éducation Environnement
http://www.education-environnement-64.org/

GRAINE Centre - Groupe Régional d'Animation et d'Information Nature Environnement
http://www.grainecentre.org/

CEMEA Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active
http://www.cemea.asso.fr/ ; http://www.francas.asso.fr/ ; http://www.jpa.asso.fr/

Les francs et franches camarades
http://ifree.asso.fr/papyrus.php

Réseau Ecole et Nature
http://www.ecole-et-nature.org/papyrus.php

Association « les Amis de Circee », Centre International de Rencontres et de Coordination en Education à l'Environnement. Association-réseau à but non lucratif, apparue au cœur de l'Education Nationale, dans l'Académie de Grenoble, en 1993.
http://www.amisdecircee.fr/